

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 07/11/2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Nom commercial : Mélange

Nom commercial

: ASCOLEG

Code du produit

: PRO AG 015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal

: Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel

: Agriculture. Engrais

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

S.A.R.L TECHSEALAB 360, Rue Edmond Michelet 29760 Penmarc'h - FRANCE T 0298586112 - F 0298588842 contact@techsealab.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composants dangereux

: Monoethanolamine

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Monoethanolamine	(n° CAS) 141-43-5 (N° CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28		Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Monoethanolamine	(n° CAS) 141-43-5 (N° CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	(C >= 5) STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter

un médecin si l'irritation persiste

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter

un médecin. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion

En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne

pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion

: Diarrhée. Nausées. Vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée. Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de

protection adapté.

Autres informations

: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou

du visage

Procédures d'urgence

: Eviter le contact avec la peau et les yeux

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Absorber le liquide répandu dans matériaux tels que: sable, terre, vermiculite, kieselguhr, pierre

à chaux broyée. Ramasser mécaniquement le produit.

Procédés de nettoyage

: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

07/11/2018

FR (français)

2/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Précautions à prendre pour une manipulation

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

sans danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver mains soigneusement après

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans

l'emballage d'origine. Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Monoethanolamin	e (141-43-5)	
France	VME (mg/m³)	2,5 mg/m³
France	VME (ppm)	1 ppm
France	VLE(mg/m³)	7,6 mg/m³
France	VLE (ppm)	3 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Fontaine oculaire. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection en latex. Gants de protection en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

Lunettes de protection (EN166 FT)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Appareil de protection respiratoire filtrant à cartouche spécifique pour pesticides

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Liquide État physique : Liquide: Apparence : Marron. Couleur : Légère. Odeur

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

 6.5 ± 0.5 pH

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair

: Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Température de décomposition : Aucune donnée disponible

FR (français) 07/11/2018

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : 1,20 - 1,205 Densité relative Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Monoethanolamine (141-43-5)	
DL50 orale rat	1515 mg/kg
DL 50 cutanée rat	2504 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé. OECD 404 - EC n° 440/2008 B.4 (OECD 404 - EC n° 440/2008 B.4)

pH: $6,5 \pm 0,5$

Indications complémentaires : Non irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé. OECD 405 - EC n° 440/2008 B.5 (OECD 405 - EC n° 440/2008 B.5)

pH: $6,5 \pm 0,5$

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration

: Non classé

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë

: Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

: Non classé

Monoethanolamine (141-43-5)	
CL50 poisson 1	349 mg/l (96h Cyprinus carpio)
CL50 poissons 2	170 mg/l (96h carassius auratus)
CE50 Daphnia 1	65 mg/l (48h Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité

ASCOLEG					
Persistance	et	dégra	dabi	ilité	

Facilement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation

-	-		-	-	-
Δ	C	0	OI	F	C

ASCOLEG	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Monoethanolamine (141-43-5)	
Log Kow	-1,91

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Éviter le rejet dans l'environnement.

Indications complémentaires

: Détruire en installation autorisée. Nettoyer le récipient à l'eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ON	U		CONTRACTOR OF STREET	
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation	officielle de transport de l'O	NU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de	danger pour le transport			Extended in the second
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'er	nballage		NOTE OF THE PROPERTY.	
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers po	ur l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	P:	as d'informations supplémentai	res disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

07/11/2018

FR (français)

5/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

**

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Recommandations règlementation danoise

: Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4		
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4		
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B		
H302	Nocif en cas d'ingestion		
H312	Nocif par contact cutané		
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves		
H332	Nocif par inhalation		

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit